

Quelques informations de base avant de vous adresser à une coopérative d'habitation

Qu'est-ce qu'une coopérative d'habitation?

Une coopérative d'habitation est une entreprise collective qui offre un logement à ses membres. Ces derniers possèdent conjointement le ou les immeubles de la coopérative dont ils assurent collectivement la gestion. Chacun des membres est locataire de son logement individuel. Une coopérative d'habitation, c'est un immeuble ordinaire, petit ou grand, neuf ou âgé, parfois réparti dans plusieurs immeubles.

Qui vit dans une coopérative?

Les logements coopératifs sont destinés aux ménages à faible et modeste revenus prêts à fournir un effort coopératif. Aînés, familles monoparentales couples avec ou sans enfant, personnes handicapées, salariés de tout niveau habitent dans les coopératives. Certaines coopératives privilégient certaines clientèles.

Comment fonctionne une coopérative d'habitation?

Comme propriétaires collectifs, les membres, c'est-à-dire les résidents de ou des immeubles de la coopérative, assument ensemble la gestion complète et autonome de leur (s) édifice (s) et de la coopérative elle-même.

Cette gestion collective se concrétise par une participation démocratique aux assemblées, de même que par une contribution active aux tâches nécessaires à la bonne marche de la coopérative. Chacun des membres exerce ainsi un contrôle sur la qualité de son milieu de vie.

La plupart des coopératives offrent à leurs membres un «contrat de membre» comportant un rabais de membre par rapport au bail signé. Ainsi, un résident qui refuserait systématiquement de participer aux tâches pourrait perdre son statut de membre et devoir payer le prix du loyer fixé au bail.

Combien coûte le loyer?

Puisque tout le monde participe à la gestion et à l'entretien des immeuble (s), il en résulte des coûts d'opération moindres pour la coopérative. Celle-ci est donc normalement en mesure d'offrir des loyers moins chers que les prix du marché. Le but des coopératives n'étant pas de faire du profit, les augmentations de loyer sont généralement moins élevées. Certaines coopératives d'habitation offrent un certain nombre de logements «subventionnés» pour des ménages à faibles revenus. La coopérative reçoit la subvention, de l'un ou l'autre des gouvernements, et ajuste en conséquence le prix des loyers selon une convention établie avec l'organisme gouvernemental concerné.

Comment avoir accès à un logement dans une coopérative?

Pour intégrer une coopérative d'habitation existante, il faut faire une demande, le plus souvent par écrit, à une (des) coopérative(s) que vous avez préalablement choisie(s).

- 1. Vous devrez premièrement imprimer le formulaire et consulter la liste des organismes d'habitation sociale et communautaire afin de repérer les coopératives.*
- 2. Vous devrez poster ce formulaire à une ou à toutes les coopératives selon la clientèle et la ville ciblée.*
- 3. La coopérative vous contactera seulement lorsqu'un logement sera disponible et selon les spécifications que vous aurez données sur le formulaire.*

N'oubliez pas que ce sont les locataires eux-mêmes qui s'occupent de la sélection des nouveaux locataires et que vous devrez de plus répondre à certaines exigences de la coopérative (chaque coopérative a ses propres règlements).

Si votre demande est retenue, vous serez invités à passer une entrevue et visiter le logement.